



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture
007-200001642-20210120-DCS21006-DE
Date de télétransmission : 26/01/2021
Date de réception préfecture : 26/01/2021

Séance du 20 janvier 2021

DCS21006 :

**Transfert des outils de
communication et de gestion
"La Trame 07" à l'association
"La Trame en Transition"**

L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier à dix-sept heures, le comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Ailhon sous la Présidence de Monsieur Yves RIEU.

Présents : 49 Votants : 64 Contre : 0 Pour : 64 Abstention : 0

Présents :

Collège « Sud » (19 présents ; 1 pouvoir) :

Titulaires : Clement N., Ebreland S., Rabier M., Rieu y., Arrighi N., Bastide B., Bruyere-Isnard T., Fournier J., Gsegner G., Noel D., Robert L., Allefresde L., Deleuze J., Fournet C., Defreix C., Waldschmidt P.

Suppléants : Arrighi N., Coulange F., Salel M.

Pouvoirs : de Ageron C. à Clement N.

Collège « Ouest » (24 présents ; 7 pouvoirs) :

Titulaires : Jacquemin B., Linossier J., Pradier S., Fargier M., Roux JP., Chapuis P., Rieu D., Veyrenc Y., Arnaud J.L., Bauzely J.F., Gros C., Lacrotte R., Ponthier J.Y., Saucles G., Soulerin R., Taupenas M., Tourvieille M.,

Suppléants : Cros J., Geiguer J., Cortial P., Faure C., Llorca P., Roudier J., Soubeyrand J.

Pouvoirs : de Coste J.Y à Ponthier Y., de Collignon J. à Saucles G., de Bouchardon M. à Tourvieille M., de Genest V. à Soulerin R., de Saussac M.C. à Ponthier J.Y., de Gilly M. à Roux J.P., de Chanal P.H. à Roux J.P.

Collège « Est » (6 présents ; 7 pouvoirs) :

Titulaires : Boyer Y., Cuny P.Y., Savatier P., Chazaut B., Mathon C., Pujuguet B.,

Pouvoirs : de Gonnet Tabardel F. à Pujuguet B., de Mattei M. à Pujuguet B., de Croizier J.P. à Chazaut B., de Guerin P. à Mathon C., de Dumarché B. à Mathon C., de Laussel J. à Savatier P., de Villard S. à Boyer Y.

Exposé : Le Président expose aux délégués que la modification statutaire en cours entraînera, à compter du 31/03 prochain, la perte par le SYMPAM des compétences "Charte de développement" et "Politiques contractuelles de développement" qui lui permettraient de porter le dispositif d'appui aux tiers-lieux ardéchois "La Trame". Or, soucieux de conserver à la fois la dynamique "réseau" et la marque "La Trame", les tiers-lieux ardéchois ont décidé de créer une association "La Trame en transition". Déclarée en Préfecture le 2 décembre 2020, elle a notamment pour objet d'assurer la continuité des outils collaboratifs existants. A ce titre, elle a récemment sollicité le syndicat pour qu'il lui transmette les codes d'accès ainsi que les mots de passe relatifs à l'administration du site internet "La Trame, Ardèche", de la base de données "google drive", de la page Facebook et du compte Twitter.

Décision : Sur la base de l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le transfert à l'association "La Trame en transition", à compter du 1^{er} avril 2021 et sans contrepartie financière, des outils de gestion et de communication du réseau des tiers-lieux ardéchois "La Trame".

Ainsi fait et délibéré à Ailhon, le 20 janvier 2021.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Vinezac, le 21 janvier 2021.

Le Président,
Yves RIEU

